AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP-3-6-77431699

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE
CPPAP N° 523 AD

ABONNEMENT ANNUEL 50 F
Régisseur de recettes D.D.A.
2, rue des Mineurs
67070 STRASBOURG CEDEX
C. C. P. STRASBOURG 55-08-00 F

EDITION DE LA STATION "ALSACE ET LORRAINE"
(BAS-RHIN, HAUT-RHIN, MEURTHE-ET-MOSELLE, MEUSE, MOSELLE, VOSGES)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
Cité Administrative - 67084 STRASBOURG CEDEX
Tél. (88) 61.49.50 Poste 454

Imprimerie de la Station ALSACE et LORRAINE - Directeur-Gérant: P. JOURNET

Bulletin n° 123 — 11 mai 1977

VIGNE

ROT BRENNER

Dans les parcelles où le rot-brenner a été observé l'an dernier, notamment dans le secteur de BERGHEIM-RIBEAUVILLE un traitement fongicide devrait être effectué dès à présent (au stade 4 à 5 feuilles des pousses les plus développées, le débourrement étant irrégulier).

Utiliser l'un des produits suivants :

- produits cupriques ou cuivre + zinèbe aux doses préconisées par le mildiou, captafol à 120 g. de m.a./hl, mancozèbe à 280 g. de m.a./hl, manèbe à 280 g. de m.a./hl, mancopper à 280 g. de m.a./hl.

Nous rappelons que cette maladie a été observée de plus en plus fréquemment dans le vignoble au cours de ces dernières années.

ARAIGNEES ROUGES

Dans la grande majorité du vignoble le nombre d'oeufs d'hiver est très en dessous du seuil de nuisibilité. Un traitement n'est donc à envisager que localement dans les parcelles reconnues fortement infestées d'oeufs d'hiver.

Les éclosions, qui ont débuté depuis plusieurs jours, restent lentes en raison des conditions climatiques actuelles défavorables à l'évolution des tétranyques.

Après reconnaissance des infestations, effectuer un traitement dès le relèvement des températures, de préférence avec cyhexatin (Plictran) à 30 g. de m.a./hl ou tétrasul (Animert V 101) à 40 g. de m.a./hl.

ARAIGNEES JAUNES

Elles sont également actives depuis le début de la semaine dernière. Dans les situations où ces acariens ont été observés l'an dernier (secteur de WESTHALTEN et GUEBERSCHWIHR - HATTSTATT) il est recommandé de suivre attentivement leur évolution afin de pouvoir intervenir si nécessaire. Utiliser l'un des produits recommandés pour lutter contre les araignées rouges.

OIDIUM

Ne pas oublier que la lutte contre l'oïdium de la vigne doit intervenir précocement.

Dans les parcelles où un traitement contre le rot-brenner est envisagé, ajouter un anti-oïdium à la bouillie (traitement mixte). Partout ailleurs, un traitement anti-oïdium est recommandé, de préférence en poudrage avec un soufre poudre. Le poudrage présente en plus une bonne action freinatrice sur les acariens. Il permettra de contrôler les araignées rouges et jaunes dans les parcelles où un traitement spécifique contre ces acariens ne s'impose pas, ainsi que les premiers foyers d'érinose en voie d'installation.

P30

.../...

PYRALE - CIGARIER

Ces deux ravageurs entrent seulement en activité. Leurs très faibles populations ne justifient pas de traitement pour l'instant. Surveiller cependant leur évolution.

CULTURES MARAICHERES

- CHOUX -

MILDIOU DU CHOU

Le mildiou du chou se développe rapidement dans les pépinières de choux à choucroute. Intervenir par des pulvérisations rapprochées (6 à 8 jours). Utiliser une spécialité commerciale à base de manèbe ou de mancozèbe.

ARBRES FRUITIERS A NOYAU

CORYNEUM

Les conditions climatiques actuelles sont très favorables aux contaminations, tant sur feuilles que sur rameaux sur tous les arbres à noyau. Prévoir dès que possible un traitement avec captane à 250 g. de m.a./hl, thirame à 175 g. de m.a./hl ou zirame à 175 g. de m.a./hl.

Si des colonies de pucerons sont encore présentent ajouter un aphicide à la bouillie.

GRANDES CULTURES

- HOUBLON -

MILDIOU

Les premières pousses contaminées par le mildiou (pousses spiciformes) sont apparues début mai (OHLUNGEN 67). Comme le temps frais, humide et peu poussant est à l'origine de cette maladie, on note actuellement sa présence dans de nombreuses parcelles.

Nous insistons sur la nécessité d'enlever les pousses malades lors des travaux d'ébroussage et de les brûler. Compte tenu de cette situation, il est indispensable d'assurer, par ailleurs, une bonne protection des jeunes lianes.

Dans les parcelles non protégées jusqu'à ce jour, une première intervention s'impose de toute urgence. Dans les houblonnières traitées selon notre bulletin n° 121 du 29 avril, il est conseillé de renouveler la protection fongicide dans la période du 16 au 18 mai 1977.

- CEREALES -

PUCERONS DES EPIS (Sitobion avenae)

Depuis notre bulletin n° 122 du 5 mai, la situation concernant ces ravageurs a notablement changé. Leur présence a été signalée en Alsace et en particulier dans le Haut-Rhin (OBERENTZEN 68). Les populations les plus importantes ont été observées sur escourgeons (1 tige colonisée sur 4).

Dans ces situations, il est conseillé de suivre l'évolution des populations dont la dynamique dépend de nombreux facteurs (conditions climatiques, action des auxiliaires et notamment des coccinelles...). Une intervention chimique n'est pas nécessaire pour le moment.

AUTRES RAVAGEURS ANIMAUX

Peu d'évolution par rapport à notre dernier bulletin.

MALADIES

Aucune évolution importante n'est à signaler.

Rouille brune : des pustules de cette maladie ont été observées en Meuse (55).

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie, Chef de la
Circonscription Phytosanitaire
"ALSACE et LORRAINE"
J. HARRANGER

- VIGNE -

CONCOURS POUR LA DETECTION DES PREMIERES TACHES DE MILDIOU

Si le mildiou est resté pratiquement inexistant dans notre vignoble l'an dernier, il ne faut pas en conclure hâtivement qu'il ne se manifestera pas cette année. Nous prendrons pour seul exemple la tavelure du pommier. En 1976, l'absence de tache de tavelure nous plaçait devant une situation identique à celle du mildiou de la vigne. Malgré un inoculum apparemment très faible, nous observons depuis quelques jours de très nombreuses taches primaires dans certains vergers.

La plus grande vigilence s'impose donc dans le vignoble. C'est la raison pour laquelle la Station d'Avertissements Agricoles reconduit le concours pour la détection des premières taches de mildiou.

Il sera procédé à la répartition des prix suivants :

- pour chacun des départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin :
  . 1 prix d'une valeur de 50,00 F.
  . 2 prix d'une valeur de 30,00 F.

- pour chacun des départements de la Moselle et de la Meurthe-et-Moselle :
  . 1 prix d'une valeur de 50,00 F.
  . 1 prix d'une valeur de 30,00 F.

L'envoi aura le maximum de chances d'arriver en parfait état si les feuilles sont enveloppées dans de la mousse ou du coton hydrophile légèrement humide et emballées dans un sachet en matière plastique.

Afin d'obtenir le maximum de précisions sur l'implantation de ces premiers foyers, nous vous proposons d'utiliser la fiche de renseignements ci-dessous, et de nous la retourner (Service de la Protection des Végétaux - Cité Administrative - 67084 STRASBOURG) accompagnée des feuilles atteintes. (à détacher)

Nom et Prénoms : ....

Adresse : ....

Commune : ....

Lieu-dit : ....

Cépage : ....

Situation de la feuille malade sur la souche : ....
(1ère - 2ème - 3ème - 4ème feuille, etc...)

Nombre de taches observées dans la parcelle : ....

Situation de la parcelle : coteau - plaine : ....

Date de la découverte : ....

Signature :

P 31